



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture
Mission interministérielle de coordination
Politiques interministérielles emploi et insertion

ARRÊTÉ N° 3061 / 2015

portant agrément
en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale

Le Préfet de l'Allier,

- Vu le code du travail et notamment son article L. 3332-17-1 ;
- Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 et notamment ses articles 1, 2 et 11 ;
- Vu le décret n°2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;
- Vu la demande d'agrément présentée le 19 novembre 2015 par Madame Christine MEIGNIEN, présidente de l'association ALLIER SESAME AUTISME située à Chazemais ;
- Vu l'avis favorable du 27 novembre 2015 de l'unité territoriale Allier de la DIRECCTE Auvergne ;
- Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Allier ;

ARRÊTE

Article 1 : L'agrément en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale est accordé pour une durée de 5 ans, à compter du 2 décembre 2015 jusqu'au 1^{er} décembre 2020, à l'association ALLIER SESAME AUTISME, située à la Mairie de Chazemais (03370), n° Siret : 453 303 802 00012 code APE 853C.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Allier et le Responsable de l'unité territoriale Allier de la DIRECCTE Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 2 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,

David-Anthony DELAVOËT

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Préfecture de l'Allier – 2 rue Michel de l'Hospital - CS 31649 – 03016 MOULINS Cedex
Téléphone : 04.70.48.30.00 – Télécopie : 04.70.20.57.72
Site internet : www.allier.gouv.fr/ Courriel : prefecture@allier.gouv.fr

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30